La justice allemande décide d'interdire la surveillance de l'AfD

26/02/2019 à 19h11

Un tribunal allemand a mis un coup d'arrêt mardi à une procédure de surveillance par les services de renseignement de l'AfD. Il a annulé une décision en ce sens à quelques mois de scrutins clés.

Les services avaient annoncé publiquement le 15 janvier faire de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), un "cas test", l'étape avant le placement "sous surveillance", au terme d'un examen de plusieurs mois de ses discours et publications.

L'AfD avait saisi en urgence contre cette décision le tribunal de Cologne, qui lui a donné raison mardi. La Constitution allemande ne comporte aucune "base juridique" permettant de faire du parti un "cas test", a estimé le tribunal. Il a jugé "illégale et disproportionnée" une telle mesure.

Celle-ci serait en outre susceptible, selon le tribunal, d'avoir un "effet négatif" auprès des électeurs, à quelques mois des élections européennes et de scrutins régionaux dans l'ex-Allemagne de l'Est. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à Münster. […]